

Quel bilan pour la réforme de l'éducation prioritaire de 2014 ? (Ariane Azéma, IGAENR)

4-5 minutes

"Le paradoxe de la réforme de l'éducation prioritaire de 2014, qui se veut qualitative sur l'acte d'enseigner, est qu'elle consacre moins de 1 % des financements à la formation des enseignants", pointe Ariane Azéma, IGAENR, le 13 juin 2019, lors du colloque de la *Revue internationale d'éducation de Sèvres*. Elle identifie d'autres freins : un manque d'incitation à la stabilité des personnels et l'embauche de contractuels. Ariane Azéma, avec Pierre Mathiot, doit rendre en juillet un rapport sur la territorialisation des politiques éducatives, avant une réorganisation de l'éducation prioritaire.



Ariane Azéma, IGAENR DR

"Peut-être faut-il être moins budgétaire et davantage sociologue

pour parvenir à régler le problème de l'éducation prioritaire en France", lance Ariane Azéma, IGAENR et chargée, avec Pierre Mathiot, directeur de Sciences Po Lille, d'un rapport sur la "territorialisation des politiques éducatives" qui doit être rendu début juillet ([lire sur AEF info](#)). Il servira de base à une réforme prévue pour la rentrée 2020.

Lors du colloque de la *Revue internationale d'éducation de Sèvres* consacré aux conditions de réussite des réformes en éducation, elle présente, le 13 juin 2019, une évaluation de la réforme de l'éducation prioritaire de 2014 menée avec Pierre Mathiot. Les deux auteurs se sont principalement concentrés sur l'analyse des financements. Cette présentation doit donner lieu à un article dans la revue en 2020.

Selon Ariane Azéma, la réforme de l'éducation prioritaire de 2014 apporte un "changement assez significatif" : "On considère que ce n'est plus seulement l'environnement des élèves en situation d'échec scolaire qui blesse, mais la nature du système éducatif qui produit ces inégalités". En conséquence, "au-delà de l'augmentation effective des financements que représente la réforme de 2014, tout un travail se centre sur le temps donné aux enseignants, sur l'encadrement donné aux écoles et aux collèges, l'idée étant de ne pas seulement modifier l'encadrement mais de changer les conditions mêmes d'enseignement et apprentissage".

Une sous-évaluation du besoin en accompagnement des acteurs
Ariane Azéma pointe toutefois quelques limites de la réforme, à commencer par "une sous-évaluation de la question de la mobilisation et de l'accompagnement des acteurs". "Le paradoxe de la réforme de l'éducation prioritaire de 2014, qui se veut qualitative sur l'acte d'enseigner, est qu'elle consacre moins de 1 % des financements prévus aux enjeux de formation des enseignants", indique-t-elle.

Et de poursuivre : "Au fond, on s'est dit qu'il suffisait de laisser le temps aux enseignants et qu'ils feraient ce qu'il faut. Or, la formation, la question de la modification des pratiques ou de la difficulté sociale ne peuvent pas seulement se décréter ou s'organiser financièrement. Elles demandent des *input*, notamment en matière de formation."

De plus, la question de la stabilité des équipes est quelque chose

qui "manque clairement" à la réforme de 2014 : "Aujourd'hui, les avantages pour les enseignants sont les mêmes que vous soyez dans un lieu accessible en transport ou très éloigné. Il y a certainement quelque chose à faire de ce point de vue là".

Par ailleurs, les académies auraient "eu tendance à concentrer la marge de manœuvre dont elles disposent sur les autres établissements par effet d'ajustement", l'administration centrale ayant prescrit des dispositifs "très cadrés" pour les REP, notamment en termes budgétaires;

Ariane Azéma estime enfin qu'en raison de l'importante vague d'embauches, "certains territoires pourtant identifiés comme prioritaires, à défaut de pouvoir former à temps, on a eu tendance à faire appel à des contractuels".